

## COMMUNE DE BENY

### COMPTE RENDU

de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du mercredi 18 JUIN 2003 à 20 h 00

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mille trois et le **mercredi 18 juin à 20 heures**,  
le Conseil Municipal de Bénny, régulièrement convoqué, s'est  
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses  
séances, sous la présidence du maire, **Gilbert LAISSARD**

Date de la convocation : **12 JUIN 2003**

Date d'affichage : **12 JUIN 2003**

**Présents :** Gilbert LAISSARD - Georges RODET - Geneviève GUILLON - Yves FAVIER -  
Jean-François NALLET - Michèle DANANCIER - Ernest MARQUIS - Elie BERARD -  
Christophe HUMBERT - Jean-Claude GONOD - Georges LAURENT -  
Joël CORNATON, Françoise BILLOUD, Isabelle OVIGUE - Alexandre PROST

**Excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire :** Jean-François NALLET

Le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 14 mai 2003, approuvé à l'unanimité  
par le Conseil Municipal.

### RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS - ANNEE 2002 –

En application de l'article L.2224.5 du code général des collectivités territoriales et du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 paru au journal officiel le 14 mai 2000, Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'exercice 2002, établi par la communauté de communes du canton de Coligny.  
Il indique que le conseil communautaire en a pris connaissance lors de sa séance du 12 mai 2003 et qu'il peut être consulté en Mairie.

***Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, Le Conseil Municipal :***

**APPROUVE et ACCEPTE** ce rapport annuel de l'année 2002.

## PLAN LOCAL D'URBANISME

Jean-François NALLET, Maire Adjoint, responsable du dossier du plan local d'urbanisme indique :

- qu'il serait souhaitable de faire un relevé topographique sur le secteur ouest du bourg,
- que lors de la dernière réunion du 06/069/03 avec l'urbaniste, le règlement n'a pas été terminé et il propose de refaire une réunion.

*Après avoir ouï l'exposé du Maire et Maire-Adjoint et délibéré, Le Conseil Municipal :*

**DECIDE** de faire faire un relevé topographique par le bureau d'études  
SAUNIER ENVIRONNEMENT,

**ACCEPTE** de passer commande pour une septième et dernière réunion avec l'urbaniste  
Madame DUFIEUX,

**AUTORISE** le Maire à signer les bons de commande correspondant

## URBANISME : POINT SUR LES DIFFERENTS DOSSIERS

Le Maire donne lecture de tous les permis construire, déclarations de travaux, pour le 1<sup>er</sup> semestre 2003.

## PERSONNEL COMMUNAL

### 1°) POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN :

Le contrat de travail a été fait au profit de Madame BOUVARD Martine pour une durée de 10 heures.  
(référence délibération du 14/06/03)

### 2°) POSTE GARDE CHAMPETRE :

Le Maire rappelle à l'assemblée :

✓ la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

✓ la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel (s) grade (s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter.

Il explique que suite au départ d'un agent pour motif de retraite, titulaire du poste de garde champêtre, le conseil municipal avait procédé à l'époque à la réorganisation du service technique en créant un emploi d'agent d'entretien, pourvu depuis par le recrutement d'un agent.

Il indique que de ce fait, l'emploi laissé vacant par l'agent parti est devenu sans objet, et n'a plus lieu d'exister au tableau des effectifs de la collectivité.

Il informe que le Comité Technique Paritaire consulté sur le projet de suppression de poste, a émis un avis favorable.

Il propose donc de supprimer ledit emploi.

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal*

**ACCEPTE** la proposition du maire et **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2003.

## COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE AVEC LE COMITE DES FETES

Le Maire et les adjoints ont reçu le 04/06 le comité des fêtes.

La Municipalité a félicité le Comité des Fêtes pour son bon fonctionnement et pris connaissance des projets : il demande un décaissement le long du filet du terrain communal, en vue de la création d'une aire de jeu de boules. Une étude doit être menée pour affiner ce projet. Le Conseil Municipal se prononcera sur le sujet lors de la séance de juillet.

La prochaine vogue aura lieu le 05/06/2004 car le dernier week-end de mai tombe pour la Pentecôte.

## REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal prend connaissance de la redevance d'occupation du domaine public routier par FRANCE TELECOM conformément au décret 97.683 du 30 mai 1997 qui définit les modalités en matière tarifaire en son article R20-52 et le coefficient d'actualisation des prix pour l'année 2003

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal:**

**ACCEPTE** cette redevance de FRANCE TELECOM de 531.03 euros dont le détail est le suivant :

Artère aérienne ou en sous sol :	25.16 € x 20.44 kms =	514.27 €
Emprise au sol :	16.76 € x 1 m <sup>2</sup> =	16.76 €

**AUTORISE** le Maire à signer le titre de recette correspondant.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- 1°) **PRE-INVENTAIRE - LES AMIS DE COLIGNY** : Jean-Noël FROMONT a bien voulu continuer ce dossier et a informé que le livre devrait sortir fin d'année 2003.
- 2°) **SALLE GARAVAND** : Suite à deux désistements (le 23/08 et 06/09), le Maire propose de modifier le règlement intérieur. Un groupe de travail est constitué et soumettra ses propositions au Conseil Municipal.
- 3°) **SYNDICAT SEVRON SOLNAN** : Un enrochement est demandé pour le BP 2004. Il concerne le canal du déversoir.
- 4°) **VOIRIE** : Les travaux d'enrobés et de renforcement seront faits à la fin du mois de juin (Marmont, Malaval, Fraidègue, le Poiziat).  
Les travaux de la cour d'école sont terminés.  
La pose de pierre au Moulin Blanc, le nettoyage sous le pont ont été également faits.
- 5°) **LETTRE DE MR ET MME POBEL Xavier** : Une information concernant l'exploitation qui est devenue l'« Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée POBEL - La ferme aux 7 sources » depuis le 1<sup>er</sup> avril 2003, date de son immatriculation au registre du commerce et de sociétés de Bourg-en-Bresse.
- 6°) **VISITE LAGUNE** : Synthèse de la visite avec analyses en date du 12 mai 2003 : l'exploitation de la station est correcte, entretien insuffisant des abords, entretien satisfaisant des ouvrages, pas de lentilles sur les lagunes, mais il est demandé de faire attention à l'envahissement des berges par les joncs.
- 7°) **CLUB INFORMATIQUE** : A ce jour, 10 inscrits.
- 8°) **BUNGALOW** : Il est vendu pour un montant de 13000 euros. La délibération pour la sortie du bien et vente se fera lors du conseil de juillet.
- 9°) **D.G.E.** : Suite à la délibération en date du 12 mars 2003 sollicitant de l'Etat une aide pour l'équipement informatique pour accéder à Internet, un montant de 1500 euros est accordé.
- 10°) **ADMR** : Geneviève GUILLON donne le compte rendu de la réunion du 13/06.